

Compte rendu du Conseil Municipal du 09 décembre 2024

Présents : Jean-Louis POLETTI - Sylvie GUISSSET - Bruno DEGENETAIS - Mireille GRONDONA - Frédéric SEGUIN - Catherine ROSIGUE - Bruno GIRARD - Philippe MARCE - Jocelyne MOULIN

Absents excusés : David CHAUMEIL procuration à Frédéric SEGUIN - Claire D'AGOSTINO - Nathalie LEBRUN procuration à Catherine ROSIGUE

Secrétaire de séance : Catherine ROSIGUE

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18h41 sous la présidence de M. Jean-Louis POLETTI, Maire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 septembre 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- Bibliothèque : Installation de chauffages par pompes à chaleur : Validation de devis
- Bibliothèque : Installation de chauffage par PAC : Demande de subvention au Département
- SIEL programme Révolution 2025 : rénovation énergétique des appartements 5 et 7
- SIEL : Adhésion au Groupement d'achat d'énergies pour l'électricité
- SIEL : Dissimulation des réseaux rue du Piaton et Impasse de la Maraze
- Appartement 5-7 : Rénovation énergétique tranche 2 demande de subvention au Département
- Assainissement : Réhabilitation réseau d'assainissement rue Haute demande de subvention au Département
- Assainissement : Validation de devis de réparation du réseau d'assainissement suite aux intempéries
- Voirie : Réfection de la Rue Haute, demande de subvention auprès du Département
- CCAS : Désignation des membres élus au CCAS
- ZAN : Validation rapport triennal
- ZAER : Validation du projet d'arrêté des ZAER
- Finance : Décision modificative
- Recensement 2025 : Nomination et rémunération des agents recenseurs
- Ecole : Participation au transport scolaire année 2024-2025
- Subventions aux associations

Divers :

- Point sur les travaux en cours et à venir
- ANC RPQS 2023
- RIFSEEP
- Bulletin municipal
- Vœux du Maire
- Questions diverses

- Bibliothèque :

• Installation de chauffage par pompe à chaleur - validation de devis

Afin de gagner en efficacité énergétique, la commune prévoit d'installer un chauffage par pompe à chaleur en substitution du chauffage électrique au sol et au plafond de la bibliothèque. Des devis ont été sollicités en ce sens auprès de la SARL PIRONNET pour la mise en place de l'alimentation électrique pour un montant de 1 010,00€HT soit 1 212,00 €TTC et de l'entreprise SAS DIGONNET pour la fourniture et installation pour un montant de 6 865,00 €HT soit 8 238,00 €TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation des devis et autorise leur signature par Monsieur le Maire

• Installation de chauffage par PAC - demande de subvention auprès du Département

Le Département de la Loire peut subventionner les travaux cités auparavant au titre de l'enveloppe de solidarité 2025.

Après avoir ouï l'exposé de monsieur le maire, le conseil municipal sollicite à l'unanimité une subvention auprès du Département de la Loire.

- SIEL :

• Programme Révolution 2025 : Rénovation énergétique des appartements 5 et 7

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'appartements qu'elle propose à la location. L'isolation thermique de ces appartements est déficiente et ne correspond plus aux normes actuelles. Il convient de procéder à leur rénovation énergétique.

La commune prévoit de poursuivre le programme engagé en 2022 en mettant en œuvre en 2025, la rénovation énergétique des appartements n° 5 et 7 situés dans le bâtiment du presbytère.

Le Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Loire (SIEL) a lancé un programme intitulé Révolution 2025, qui finance les travaux de rénovation énergétique.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature auprès du SIEL dans le cadre du programme Révolution 2025.

• Adhésion au Groupement d'achat d'énergies pour l'électricité

La fourniture d'électricité est actuellement assurée par EDF pour l'ensemble des points de consommation de la commune, bâtiments et éclairage public. Les tarifs proposés par EDF ont fortement augmenté ces dernières années.

Une étude a été lancée pour la fourniture d'électricité, par le SIEL, dans le cadre de son Groupement d'Achat. Les conditions proposées dans ce cadre par le SIEL, s'avèrent plus intéressantes que celles d'EDF, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au Groupement d'Achat d'Électricité du SIEL et de l'autoriser à signer la convention d'adhésion avec le SIEL.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au Groupement d'Achat d'Électricité du SIEL, incluant une fourniture d'électricité verte à hauteur de 25%.

• Dissimulation des réseaux rue du Piaton et impasse de la Maraze

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de dissimulation des réseaux secs rue du Piaton et Impasse de la Maraze.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Le coût total des travaux s'élève à 163 607 €, et la participation de la commune à 81 085 €

Après avoir ouï l'exposé de monsieur le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant des travaux.

- Appartements 5-7 : Rénovation énergétique tranche 2 demande de subvention au Département

Monsieur le Maire rappelle que pour remédier à l'isolation thermique des appartements communaux, la commune a décidé de lancer un programme de rénovation énergétique des appartements.

Ce programme de rénovation énergétique s'étale sur plusieurs années, une première tranche de travaux a été lancée en 2022, elle s'est achevée en 2024 ; elle concernait les appartements n°1 et 2 situés au-dessus de la mairie et les parties communes aux appartements et à la mairie.

Le lancement d'une seconde tranche de travaux est prévu pour l'année 2025, elle concernera les appartements n° 5 et 7 situés dans le bâtiment du presbytère. Le montant estimatif des travaux est de l'ordre de 95 200 € HT.

Le Département de la Loire peut subventionner ces travaux de rénovation énergétique au titre des Enveloppes Territorialisées. Monsieur Le Maire propose de déposer une demande de subvention dans ce cadre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès du Département de la Loire au titre des Enveloppes Territorialisées

- Assainissement :

• Réhabilitation réseau d'assainissement rue Haute demande de subvention au Département

Monsieur le Maire rappelle qu'un diagnostic du réseau d'assainissement de notre commune a été effectué par le cabinet Réalités Environnement. À la suite de celui-ci, un programme pluriannuel de travaux a été établi ; trois tranches de travaux ont été réalisées au cours des années 2020 à 2023, le lancement d'une quatrième tranche est prévu pour l'année 2025 pour la Rue Haute et la Route de Verlieu ; le montant estimatif des travaux est de 137 430 € HT.

Le Département de la Loire peut subventionner ces travaux dans le cadre de son Appel à Partenariat Eaux et Milieux Aquatiques.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide auprès du département de la Loire, ainsi que tout autre financement susceptible d'être mobilisé pour ce projet.

• Validation de devis de répartition du réseau d'assainissement suite aux intempéries

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite aux intempéries du 17 octobre dernier, un conduit de canalisation du collecteur des eaux usées serait probablement cassé. La fuite a été constaté sur certaine parcelles. La commune va faire intervenir une entreprise spécialisée pour effectuer les réparations. A ce jour, la commune ne dispose pas de devis d'entreprises mais s'engage à remettre en l'état les parcelles qui auront été impactées ; ce point est reporté à un conseil municipal ultérieur.

- Voirie : Réfection de la Rue Haute, demande de subvention

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que des travaux de mise en place de réseaux séparatifs pour les eaux usées et les eaux pluviales sont prévus pour l'année 2025 Rue Haute ; parallèlement à ces travaux il sera fait procéder à l'enfouissement des réseaux secs.

Suite à ces différentes réalisations, il sera nécessaire de faire procéder à la réfection de la chaussée de la rue Haute.

Le montant des travaux de réfection de la chaussée est estimé à 25 850,00€ HT soit 31 020,00€ TTC. Les travaux sont envisagés pour le 2^e semestre 2025.

Le Département de la Loire peut subventionner ces travaux dans le cadre de son enveloppe de voirie 2025.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal sollicite à l'unanimité une subvention auprès du Département de la Loire.

- CCAS : Désignation des membres élus au CCAS

À la suite de la démission d'un membre du CCAS, il convient de redésigner les membres élus du CCAS.

Une liste de candidats est présentée : Mireille GRONDONA - Sylvie GUISSSET - Nathalie LEBRUN - Jocelyne MOULIN - Catherine ROSIGUE - Frédéric SEGUIN – Bruno DEGENETAIS

La liste est élue à l'unanimité des votants.

- ZAN : Validation rapport triennal

Les documents relatifs à ce point n'étant pas complets, le point est reporté à un prochain conseil municipal.

- ZAER : Validation du projet d'arrêté des ZAER

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a voté, le 19/02/2024, la définition des zones retenues pour le développement énergies renouvelables. Les zones ont été approuvées par la Parc du Pilat et transmises à la Préfecture de la Loire pour validation.

La Préfecture a enregistré les zones et a transmis à la commune un projet de délibération devant valider la concordance des zones qu'elle a enregistré avec celles votées par la commune.

Après avoir ouï l'exposé de Mr Le Maire et Mr Bruno DEGENETAIS, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter le projet de carte transmis par la Préfecture.

- Finances : Décision modificative

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il faut modifier le budget communal suite à des remarques du centre des finances publiques de la Loire comme suit :

COMPTES DEPENSES d'investissement

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
D I Chap.021/2112/ 10001	Terrains de voirie	7 000	
Total		7 000.00	

COMPTES DEPENSES d'investissement

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
D I Chap.23/2313/ OPNI	Constructions		7 000
Total			7 000.00

- Recensement : Nomination et rémunération des agents recenseurs

Sylvie GUISSSET, 1^{ère} Adjointe au Maire, explique au Conseil Municipal que le recensement de la population est prévu du 17 janvier au 16 février 2025.

Pour cela la commune a recruté 2 agents recenseurs qui seront Mr Jean-Claude BERLIOZ et Mme Christine SAMBET.

Il convient de les rémunérer pour le travail qu'ils vont fournir, Mme Sylvie GUISSSET propose la somme de 6,50€ par logement.

La proposition de rémunération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

- Ecole : Participation au transport scolaire année 2024-2025

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 29 janvier 2021 accordant une participation au transport scolaire pour les familles des enfants inscrits au regroupement pédagogique de Vérin / St Michel/Rhône. Cette participation communale est reconduite pour l'année scolaire 2024-2025 d'un montant de 86 €, pour les enfants domiciliés à Saint Michel sur Rhône.

- Subventions aux associations

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les demandes de subventions émanant des associations. Après délibération, le Conseil Municipal décide l'octroi des subventions suivantes :

Associations	Subventions 2024
DON SANG PELUSSIN	150 €
A.J.L.C	200 €
GYM 2000	200 €
ACCA	200 €
ASS JUMELAGE SORO/ST MICHEL	700 €
SOU DES ECOLES LAIQUES + spectacle Noël	2 900 € + 260 €
ADMR	150 €
GROUPEMENT DES PECHEURS	200 €
VISAGE DE NOTRE PILAT	150 €
ADACPG – TC ET VEUVES DE LA LOIRE	200 €
RESTO DU COEUR	400 €
COMITE DES FETES	200 €
LES FILS D'ARGENT	200 €
LES PIEDS DE VIGNES	200 €
AMFTELETHON	150 €
TREFLE FOOT	200 €
AGE D'OR DU PILAT	100 €
FRANCE ALZHEIMER	100 €
LES AMIS DE ST MICHEL	500 €
TOTAL	7 360 €

Divers :

- Point sur les travaux en cours et à venir :

Une présentation des travaux en cours et à venir a été faite au conseil municipal.

- ANC RPQS 2023 :

Une présentation du rapport RPQS 2023 a été faite au conseil municipal.

- RIFSEEP :

Une présentation de la prime de fin d'année pour les agents a été faite au conseil municipal.

- Bulletin municipal :

Le Bulletin Municipal est en préparation.

- Vœux du Maire :

Les Vœux du Maire sont prévus le 10 janvier 2025 à 19h à la Salle des Fêtes de St Michel.

- Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H17.